

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2021165CS0302**

Comité Syndical du 14 juin 2021

**Date de convocation : 2 juin 2021
Date d'affichage : 15 juin 2021**

OBJET : Budget principal 2021 : décision modificative n°2.

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze du mois de juin à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Henri Matisse, 196 avenue du Général de Gaulle à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : en l'absence de Monsieur Jean REVEREAULT, Monsieur Claude CHARRIER, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°15 de Mérignac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	51
Nombre de procurations au moment du vote :	6

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que la proposition de décision modificative n°2 du budget principal 2021 pourrait être la suivante :

SDEG 16	DM n°2 2021
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6132-01 : Locations immobilières	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-01 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	268 337,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	268 337,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-01 : Autres	0,00 €	6,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	6,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678-814 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	39 914,95 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	39 914,95 €	0,00 €	0,00 €
R-74748-814 : Autres communes	0,00 €	0,00 €	295 004,22 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	295 004,22 €	0,00 €
R-7788-814 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	581,25 €	90 468,44 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	581,25 €	90 468,44 €
Total FONCTIONNEMENT	268 337,90 €	47 920,95 €	295 585,47 €	90 468,44 €

 INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	268 337,90 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	268 337,90 €	0,00 €
D-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	129 950,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2315-816 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	129 950,00 €	35 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	129 950,00 €	35 000,00 €	129 950,00 €	35 000,00 €
D-13248-217-814 : EP - Vapeur de Mercure 2017	0,00 €	340,72 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-218-814 : EP - Vapeur de Mercure 2018	0,00 €	3 314,95 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	86,85 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-277-814 : EP - Travaux neufs 2017	0,00 €	9 122,33 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-278-814 : EP - Travaux neufs 2018	0,00 €	4 443,91 €	0,00 €	0,00 €
D-13248-279-814 : EP - Travaux neufs 2019	0,00 €	499,95 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-270-814 : EP - Travaux neufs 2020	0,00 €	15,87 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-276-814 : EP - Travaux neufs 2016	0,00 €	560,94 €	0,00 €	0,00 €
D-1328-369-816 : AE - Extensions et Raccordements 2019	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-35381-816 : RDE - FACE SF - Faible Section 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 600,00 €
R-1321-35391-816 : RDE - FACE SS - Sécurisation 2021	0,00 €	0,00 €	469 000,00 €	0,00 €
R-1321-35401-816 : RDE - FACE AP - Renforcement 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 400,00 €
R-1321-35401E-816 : RDE - FACE AE - Extension 2021	0,00 €	0,00 €	42 800,00 €	0,00 €
R-1321-35421-816 : RDE - FACE CE - Effacement 2021	0,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €
R-13248-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230 637,56 €
R-13248-281U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2021 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 607,74 €

(1) y compris les restes à réaliser

SDEG 16	DM n°2 2021
Code INSEE	BUDGET SDEG 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-13258-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 206,10 €
R-13258-281U-814 : EP - Renforcement des Réseaux 2021 - Communes Urbaines	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 892,62 €
R-1328-271-814 : EP - Travaux neufs 2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 660,20 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	23 385,52 €	519 800,00 €	435 004,22 €
R-1641-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	94 950,00 €	16 719,20 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	94 950,00 €	16 719,20 €
D-2315-291-814 : EP - Cartographie 2021	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35381-816 : RDE - FACE SF - Faible Section 2021	0,00 €	165 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35391-816 : RDE - FACE SS - Sécurisation 2021	703 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35401-816 : RDE - FACE AP - Renforcement 2021	0,00 €	44 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35401E-816 : RDE - FACE AE - Extension 2021	64 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-35421-816 : RDE - FACE CE - Effacement 2021	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	779 700,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2762-816 : Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	0,00 €	0,00 €	129 950,00 €	35 000,00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	129 950,00 €	35 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	909 650,00 €	288 385,52 €	1 142 987,90 €	521 723,42 €
Total Général		-841 681,43 €		-826 381,51 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 2 sur 2

BUDGET PRINCIPAL 2021 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2021 + RaR 2020 + DM 2021 n°1		DM 2021 n°2		Budget global 2021	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 676 465,58	17 357 708,40	-220 416,95	-205 117,03	15 456 048,63	17 152 591,37
Investissement	63 235 380,63	63 235 380,63	-621 264,48	-621 264,48	62 614 116,15	62 614 116,15
Total	78 911 846,21	80 593 089,03	-841 681,43	-826 381,51	78 070 164,78	79 766 707,52
Différence	1 681 242,82		15 299,92		1 696 542,74	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°2 du budget principal 2021 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o avec les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°2 du budget principal 2021 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°2 du budget principal 2021 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**57 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°2 du budget principal 2021 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.